

République Française
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°099/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **13 novembre 2025**

Date d'affichage : **20 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 19 novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire
Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints
Yveline CORDIER, Jean-Michel BRUNET, Violaine PIQUET-GAUTHIER, **formant la majorité des membres en exercice**

Absents :

Marielle BOY, Lisa FAURE, Gabrielle GUIBERT, Jean-Baptiste CRAFFK, Pierre SAVOLDELLI

Jean-Michel BRUNET a été élu secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	13
PRESENTS	:	8
VOTANTS	:	8

OBJET : FORMATION MUTUALISEE : CONVENTION DE REFACTURATION

Monsieur le Maire expose que la commune de Saint-Chaffrey a conclu un contrat de prestation de services avec la société LEFEBVRE DALLOZ afin d'organiser une formation mutualisée en distanciel intitulée « L'essentiel de la comptabilité pour non-comptables » pour les agents des communes de Saint-Chaffrey, La Salle les Alpes et Le Monêtier-les-Bains et qu'il a été convenu de refacturer de façon équitable le coût de la formation mutualisée payé par SAINT CHAFFREY dans le cadre de ce contrat de prestation de service auprès des communes de La Salle-les-Alpes et du Monêtier-les-Bains.

Le montant total de la prestation s'élève à 1 260,00 € HT, soit 1 512,00 € TTC refacturé à chaque commune.

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la signature d'une convention de refacturation entre la commune de Saint-Chaffrey et les communes de la Salle-les-Alpes et du Monêtier-les-Bains dans le cadre de l'exécution d'une formation mutualisée jointe en annexe ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

APPROUVE la convention de refacturation entre la commune de Saint-Chaffrey et les communes de la Salle-les-Alpes et du Monêtier-les-Bains dans le cadre de l'exécution d'une formation mutualisée sur l'essentiel de comptabilité pour les non-comptables jointe en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces s'y référant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



Le secrétaire de séance

Jean-Michel BRUNET

